



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2021
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-quatrième session
Vienne, 28 juin-16 juillet 2021

**Décision adoptée par les États membres de la CNUDCI
en décembre 2020 en ce qui concerne les sessions
des groupes de travail, conformément à la procédure
de prise de décisions de la CNUDCI pendant la pandémie
de maladie à coronavirus (COVID-19)**

Note du Secrétariat

En annexe à la présente note, le secrétariat transmet à la Commission la décision adoptée par les États membres de la CNUDCI le 9 décembre 2020 concernant les dates et les lieux des sessions des groupes de travail de la CNUDCI au premier semestre de 2021 pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que les dispositions prises pour la tenue de ces sessions. La Commission voudra peut-être prendre note de cette décision à la première séance plénière de sa cinquante-quatrième session.



Annexe

Décision concernant les dates et les lieux des sessions des groupes de travail de la CNUDCI au premier semestre de 2021 pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que les dispositions prises pour la tenue de ces sessions

Conformément à la proposition faite par le Président de la cinquante-troisième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), après la tenue de consultations avec tous les États membres de la Commission le 1^{er} décembre 2020, ces derniers ont adopté la décision suivante le 9 décembre 2020 :

« *Les États membres de la CNUDCI,*

Rappelant la décision adoptée par la Commission le 19 août 2020 sur les méthodes de travail de ses groupes de travail et sur la forme et le bureau de leurs sessions pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)¹,

Rappelant également la décision de la Commission sur les dates et les lieux des sessions de ses groupes de travail qui se tiendraient à New York au premier semestre de 2021²,

Notant les incidences que les restrictions en vigueur en matière de déplacements liées à la pandémie de COVID-19 ont sur la participation des délégations aux sessions des groupes de travail,

Conscients qu'il importe de faire avancer, dans la mesure du possible, les travaux de tous les groupes de travail, eu égard à l'utilité et à l'importance de ces travaux, notamment en ce qui concerne l'action face à la COVID-19 et le relèvement,

Généralement satisfaits des dispositions prises par le Secrétariat, qui sont de nature temporaires et exceptionnelles, afin de permettre aux délégations de participer en présentiel ou à distance aux sessions des groupes de travail tenues au second semestre de 2020, y compris le choix d'horaires de séances qui tiennent compte de la participation de délégations se trouvant dans différents fuseaux horaires,

Rappelant les méthodes de travail de la Commission et de ses groupes de travail, telles que résumées à l'annexe III du rapport sur les travaux de la quarante-troisième session de la CNUDCI³ et dans le document [A/CN.9/638](#), en particulier aux paragraphes 27 à 32⁴,

Soulignant la nécessité de préserver la transparence, l'ouverture, la souplesse, l'efficacité et l'égalité dans la conduite des travaux des groupes de travail,

Décident :

1. La décision adoptée le 19 août 2020 sur les méthodes de travail des groupes de travail de la CNUDCI et sur la forme et le bureau de leurs sessions pendant la pandémie de maladie à coronavirus⁵ est étendue à toutes les sessions des groupes de travail qui se tiendront au premier semestre de 2021.

¹ [A/CN.9/1038](#), annexe I.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 17 (A/75/17)*, deuxième partie, par. 101.

³ *Ibid.*, soixante-cinquième session, Supplément n° 17 (A/65/17).

⁴ Disponible à l'adresse <https://uncitral.un.org/fr/about/methods/officialdocs>.

⁵ [A/CN.9/1038](#), annexe I.

2. Au premier semestre de 2021, les sessions des Groupes de travail I, II et III sont désormais programmées aux dates et lieux suivants :

Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises) Trente-cinquième session	25-29 janvier 2021 (Vienne, en présentiel et en ligne)
Groupe de travail II (Règlement des différends) Soixante-treizième session	22-26 mars 2021 (New York, en présentiel et en ligne)
Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) Quarantième session	8-12 février 2021* (Vienne, en présentiel et en ligne)

* Avec éventuellement un ou deux jours supplémentaires à Vienne en mai 2021 pour l'examen du plan de travail et du plan de ressources. Il appartiendra au Secrétariat de prendre les dispositions voulues à cet effet, en fonction des disponibilités du Service de la gestion des conférences de l'ONU et dans la limite des ressources existantes.

3. Les dates et lieux des sessions des Groupes de travail IV, V et VI prévues au premier semestre de 2021 restent inchangés. »